

ARRÊTÉ DU MAIRE N°011-2026

Portant délégation de fonctions à Stéphane DE RICHAUD, Conseiller municipal délégué

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2122-18, L2122-22 et L2122-23,
Vu la délibération du Conseil Municipal n°2026-03-21/02 en date du 21 mars 2026 fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8,
Vu le Procès-Verbal d'élection du Maire et des adjoints du 21 mars 2026, issu de la séance du Conseil municipal du 21 mars 2026,
Vu la délibération n°2026-03-21/03 en date du 21 mars 2026 portant élection des Adjoints au Maire,
Considérant qu'en application de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,
Considérant que ces délégations, faites sous la surveillance et la responsabilité du Maire, ne sauraient avoir pour effet de priver le Maire de la possibilité d'agir dans le champ de la compétence déléguée,
Considérant la nécessité, pour la bonne marche des affaires communales, de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Stéphane DE RICHAUD, Conseiller Municipal Délégué,

ARRETE

ARTICLE 1 : Monsieur Stéphane DE RICHAUD, Conseiller Municipal Délégué, chargé du pilotage des grands projets de la mandature, est délégué pour remplir les fonctions suivantes :

- Déployer une méthodologie de travail autour des projets du mandat
- Mobiliser et consulter des acteurs internes et externes concourant à la définition des besoins, au développement, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets, en particulier l'équipement sportif, la halle et l'aménagement de la salle Saint Jean.
- Piloter et suivre les activités des différentes parties prenantes aux projets
- Développer la communication et l'information transversale notamment auprès des adjoints délégués et commissions intéressées par les projets menés
- Assurer le lien avec les commissions et adjoints délégués pour les prises de décisions notamment liées aux changements requis dans le projet
- Suivre et contrôler le respect des budgets et échéanciers
- Développer les éventuelles actions préventives et correctives nécessaires au bon déroulement des projets
- Documenter la vie des projets.

ARTICLE 2 : Monsieur Stéphane DE RICHAUD, Conseiller Municipal Délégué, reçoit également délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur le Maire et de l'adjoint ayant reçu délégation de signature dans le domaine concerné, tous les actes, arrêtés, courriers et tous les documents.

ARTICLE 3 : La Directrice Générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera porté à connaissance de l'intéressée, publié dans la commune de Soucieu-en-Jarrest, inscrit au registre des actes de la mairie. Ampliation sera transmise au

représentant de l'Etat dans le Département et au Trésorier Principal de Givors.

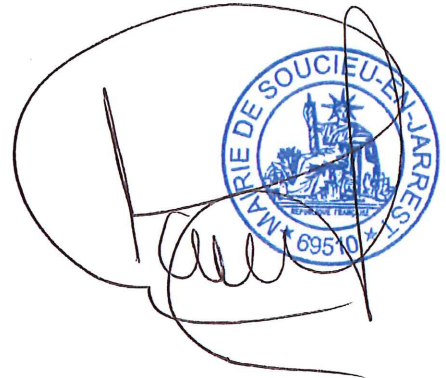
Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 25 mars 2026

Notifié le :
Signature

14 Avril 2026



Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Transmis en Préfecture le : 16 AVR. 2026

Affiché le : 16 AVR. 2026

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Il informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de l'obtention du caractère exécutoire. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr

Le Maire, Arnaud SAVOIE

Le 16 AVR. 2026